



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 19 mars 2026 — N° 45

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Josée Allaire.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes de coopération internationale.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'Association d'entraide communautaire La Fontaine.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin d'appuyer les organismes du mouvement Le communautaire à boutte.

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Table de concertation de Brossard.

19 mars 2026

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire du Centre d'action bénévole de Granby.

M. Boissonneault (Arthabaska) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 20^e édition du Relais pour la vie de la MRC de L'Érable.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 15^e édition du défilé de la Saint-Patrick à Hudson.

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Dominick Cuerrier.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yves Lavoie.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le travail des Loisirs Renaud-Coursol.

À 9 h 53, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

19 mars 2026

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Martel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le plan stratégique 2025-2028 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

(Dépôt n° 664-20260319)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Charette, ministre responsable des Infrastructures, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 18 mars 2026 sur la motion proposée par M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

19 mars 2026

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la mauvaise gestion des finances publiques par le gouvernement caquiste depuis 2018, marquée par de nombreux gaspillages de fonds publics et une augmentation importante de la dette, n'a pas permis une amélioration marquée dans l'accès aux services publics pour les Québécoises et les Québécois.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 123 en annexe)

Pour : **30** Contre : **66** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Grandmont (Taschereau), conjointement avec Mme Dufour (Mille-Îles), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des révélations faisant état d'une désactivation illégale et répandue des systèmes antipollution de camions au Québec;

QU'elle constate que cette pratique, pourtant interdite par la loi, est répandue à grande échelle, y compris dans des garages accrédités par l'État, et qu'elle échappe largement aux mécanismes de contrôle;

QU'elle souligne que cette situation soulève des préoccupations importantes en matière d'environnement, de santé publique et d'équité entre les entreprises;

QU'elle reconnaisse la nécessité de mieux outiller les autorités afin d'assurer le respect des normes en vigueur;

19 mars 2026

QU'enfin elle demande au gouvernement du Québec d'évaluer rapidement les mesures à mettre en place pour corriger la situation.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 124 en annexe)

Pour : **93** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski) et M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant le prix de l'essence; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), conjointement avec M. Carmant (Taillon), présente une motion concernant le déficit budgétaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), conjointement avec Mme Laflamme (Chicoutimi) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant les infrastructures gouvernementales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

19 mars 2026

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 27 mars 2026, M. Grandmont (Taschereau) s'adressera à Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le milieu communautaire au bout du rouleau : des conditions insuffisantes pour répondre aux besoins de la population ».

19 mars 2026

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l'ordre adopté le 17 mars 2026, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

À 11 h 08, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 18.

Étude en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2026-2027.

À 12 h 21, Mme D'Amours, présidente de la commission plénière, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 28.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2026-2027.

19 mars 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'ordre adopté le 17 mars 2026, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

À 13 h 30, Mme D'Amours, présidente de la commission plénière, suspend les travaux jusqu'à 14 heures, conformément à l'ordre adopté le 17 mars 2026.

Les travaux reprennent à 14 heures.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2026-2027.

À 15 h 02, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 09.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2026-2027.

À 16 h 11, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 16 h 16.

19 mars 2026

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2026-2027.

L'étude terminée, la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année 2026-2027 est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 125 en annexe)

Pour : **63** Contre : **21** Abstention : **0**

En conséquence, les crédits provisoires pour l'année 2026-2027 sont adoptés.

M. Allaire (Maskinongé) fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc une partie des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 32 120 000 735,00 \$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2026-2027, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est mis aux voix; un vote électronique est exigé.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 126 en annexe)

Pour : **63** Contre : **21** Abstention : **0**

Mme Duranceau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor, propose :

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 26, Loi n° 1 sur les crédits, 2026-2027;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

19 mars 2026

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 127 en annexe)

Pour : **63** Contre : **21** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 26, Loi n° 1 sur les crédits, 2026-2027, est adopté.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE les crédits budgétaires pour l'année 2026-2027, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en commissions permanentes.

La motion est adoptée.

À 17 h 35, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 24 mars 2026, à 10 heures.

La Présidente

NATHALIE ROY

19 mars 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Tanguay, leader de l'opposition officielle :

(Vote n° 123)

POUR - 30

Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Nichols (PLQ)	
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
(La Pinière)	Kelley (PLQ)	Poulet (IND)	
Cicccone (PLQ)	Laflamme (PQ)	Prass (PLQ)	

CONTRE - 66

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Mallette (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montigny (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (IND)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (IND)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
	Haytayan (CAQ)	(Chapleau)	(Hull)
	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	
		(Chauveau)	

19 mars 2026

Sur la motion de M. Grandmont (Taschereau), conjointement avec Mme Dufour (Mille-Îles), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 124)

POUR - 93

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccione (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (IND)	Laflamme (PQ)	Prass (PLQ)
	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
	Émond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Provençal (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
	Guillemette (CAQ)	Malette (CAQ)	(Hull)
	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)

19 mars 2026

Sur la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année 2026-2027 :

(Vote n° 125)

POUR - 63

Abou-Khalil (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Allaire (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	(Chauveau)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Malette (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	
Déry (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	

CONTRE - 21

Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Laflamme (PQ)	Tanguay (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Morin (PLQ)	
Boissonneault (PQ)	(Mille-Îles)	Nichols (PLQ)	
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Prass (PLQ)	
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
(La Pinière)	Kelley (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	

19 mars 2026

Sur le rapport de la commission plénière :

(Vote n° 126)

POUR - 63

Abou-Khalil (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Allaire (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	(Chauveau)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Malette (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	
Déry (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	

CONTRE - 21

Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Laflamme (PQ)	Tanguay (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Morin (PLQ)	
Boissonneault (PQ)	(Mille-Îles)	Nichols (PLQ)	
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Prass (PLQ)	
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
(La Pinière)	Kelley (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	

19 mars 2026

Sur la motion de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor :

(Vote n° 127)

POUR - 63

Abou-Khalil (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Allaire (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	(Chauveau)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Malette (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	
Déry (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	

CONTRE - 21

Arseneau (PQ)	Ciccione (PLQ)	Laflamme (PQ)	Tanguay (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Morin (PLQ)	
Boissonneault (PQ)	(Mille-Îles)	Nichols (PLQ)	
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Prass (PLQ)	
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
(La Pinière)	Kelley (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	